



**PRÉFET
DE L'AUDE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 05 - OCTOBRE 2022**

PUBLIÉ LE 06 OCTOBRE 2022

DGFP

-DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP

DDFIP 11

Arrêté de délégation de signature du responsable de la trésorerie de
CARCASSONNE établissements hospitaliers du 1^{er} octobre 2022 à :

- Mme Brigitte AUGÉY, inspectrice] adjoints au comptable chargé
] de la trésorerie de Carcassonne
- M. Frédéric FAURE, inspecteur] établissements hospitaliers
- autres agents.....1

Arrêté de délégation de signature du responsable du Service de Publicité
Foncière et d'Enregistrement (SPFE) de l'Aude à ses adjoints :

- M. Mathieu FOURNIL, Inspecteur des Finances Publiques, Chef de
contrôle du Service de Publicité Foncière à CARCASSONNE
- M. Pierre DE REILHAN, Inspecteur des Finances Publiques chargé
de l'animation du Service Enregistrement
- Mme Geneviève SAISON, Inspectrice divisionnaire des Finances
Publiques, Chef de Contrôle du Service de Publicité Foncière à
l'antenne du SPFE à NARBONNE
- Mme Christelle BOUCHER, Inspectrice des Finances Publiques, Chef
de Contrôle du Service de Publicité Foncière à l'antenne du SPFE à
NARBONNE
- autres agents

Annule et remplace l'arrêté de délégation de signature du responsable du
Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement du 1^{er} octobre 2022.....3



Direction départementale des finances publiques de l'Aude

TRESORERIE DE CARCASSONNE

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

90 avenue Pierre Semard

CS90071

11890 CARCASSONNE CEDEX 9

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE
CARCASSONNE ETABLISSEMENTS ETS HOSPITALIERS**

Le comptable, responsable de la trésorerie de Carcassonne établissements hospitaliers ;

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Madame Brigitte AUGÉY**, inspectrice, et à **Monsieur Frédéric FAURE**, inspecteur, adjoints au comptable chargé de la trésorerie de Carcassonne établissements hospitaliers, à l'effet d'effectuer les actes ci-dessous et de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les actes de recettes et de dépenses relatifs à tous les services dont la gestion lui est confiée, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les ordres de paiement pour les acomptes de salaire et autres paiements ;
- b) les retours d'avis à tiers détenteur et opposition à tiers détenteurs relatifs aux saisies sur rémunération ;
- c) les pièces comptables DDR3 à transmettre au service comptabilité ;
- d) les courriers simples portant information ou notification ;
- e) les attestations de paiement et mains levées des oppositions à tiers détenteur émises par le service ;
- f) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant porter sur une somme supérieure à 2.000 € ;
- g) les avis de remboursement ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
POIRIER Marissa	Contrôleur
BOUSSOIS VALETTE Caroline	Contrôleur

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les courriers simples portant information ou notification ;
- b) les attestations de paiement et mains levées des oppositions à tiers détenteur émises par le service ;
- c) les avis de remboursement

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
LOUBET Catherine	Contrôleur
CYRILLE Isabelle	Contrôleur
BEGOND Christine	Contrôleur
ESTRADE Béatrice	Agent administratif

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace celui du 1^{er} septembre 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 1^{er} octobre 2022

Le comptable,


Sylvie MIROLO-SUAREZ
Inspecteur Divisionnaire



annule et remplace celle du 1er
octobre 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE
ET D'ENREGISTREMENT (SPFE) DE L'AUDE

Le comptable, responsable du SPFE de l'Aude

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Adjoints au responsable du Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement .

Délégation de signature est donnée :

à M. FOURNIL Mathieu Inspecteur des Finances Publiques, Chef de Contrôle du service de publicité foncière, au siège situé à Carcassonne ;

à M. DE REILHAN Pierre Inspecteur des Finances Publiques chargé de l'animation du service enregistrement ;

à Mme SAISON Geneviève Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Chef de Contrôle du service de publicité foncière, à l'antenne du SPFE située à Narbonne

à Mme BOUCHER Christelle, Inspectrice des Finances Publiques, Chef de Contrôle du service de publicité foncière, à l'antenne du SPFE située à Narbonne

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60.000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et plus généralement tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Agents de catégorie B exerçant des missions de publicité foncière et d'enregistrement.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer **dans la limite de 10.000 €** :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet;

les agents de catégorie B désignés ci-après :

Nom et Prénom	Nom et Prénom
Mme BELMAS Véronique	M. ALETON Théo
Mme SARDA Yvette	M. LAVAL Eric
Mme GASC Carole	Mme HUIITELEC Monique
Mme VIDAL Isabelle	M. FABRE Gilles
M. CHERVET Cédric	Mme SEMMEZIES HAIZE Marie-France
Mme RABILLON Laura	Mme HORTALA Maryse
Mme ARATOR Fabienne	Mme FONTAINE Sonia
M. BONNEL Daniel	M. BAUD Sébastien
Mme KERVEL Sandrine	Mme PAIN Dominique

Article 3 : Agents des finances publiques de catégorie C exerçant des missions de publicité foncière et d'enregistrement.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer **dans la limite de 2.000 €** :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet;

les agents des finances publiques désignés ci-après :

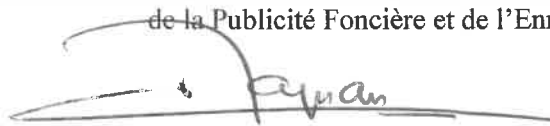
Nom et Prénom	Nom et Prénom
Mme BRUN Sophie	Mme BARRAU Cindy
Mme CAMBON Audrey	Mme DURAND Laurence
Mme CUVELIER Sandra	Mme PISTOLET Alexandra
Mme DISIC-DEGUFFROY Marie-Odile	Mme THEVENIN Sophie
Mme MAILHO Valérie	Mme RAKOTOBE Niry
Mme VIVIER Sandrine	Mme RICORDEAU Servanne

Article 4 : Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 05/10/2022

Le comptable, responsable du Service
de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement.



Jacques MAYNAU
AFIPA